



SAVENÈS

DEL N° 20250901

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'inflation des prix, notre prestataire CRM MARTEL a procédé à l'augmentation du tarif du repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Vu la situation, la mairie ne pourra malheureusement pas supporter cette hausse et sera dans l'obligation de répercuter cette dernière.

Pour diminuer l'impact, le repas sera facturé, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 :

- 3.60€ le repas « maternelle »
- 3.70€ le repas « élémentaire »
- 4.30€ le repas « adulte »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



Affichage le 06/10/2025

SAVENÈS

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : DM 2**

Madame le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que, depuis le début de l'exercice, de nombreuses absences d'agents ont été constatées (arrêts maladie, accidents de travail, congés maternité, etc.) que ces absences ont entraîné la nécessité de procéder à des remplacements temporaires, ou le maintien de la rémunération dans certains cas, impactant significativement les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel »,

Les crédits ouverts initialement au budget primitif s'avèrent insuffisants pour faire face à l'ensemble des dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice, il convient en conséquence d'ajuster les crédits budgétaires en procédant à une Décision Modificative permettant de renforcer le chapitre 012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉLIBÈRE :**

Il est décidé de procéder à une Décision Modificative n° 2, du budget de l'exercice 2025, portant sur la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
AR Prefecture	
082-218201788-20250930-2-BF	<b>Dépenses</b>
Reçu le 07/10/2025	Article (Chap.) - Opération
615231 (011) : Voiries	Montant

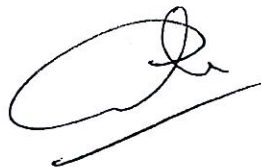
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	-7 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	23 945,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	6 000,00	7478 (74) : Autres organismes	1 255,00
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	25 000,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 200,00		
	<b>25 200,00</b>		<b>25 200,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 200,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 200,00</b>

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente décision modificative.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON




SAVENÈS

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Délibération portant attribution de chèques cadeaux aux agents**

**Vu** la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les règlements URSSAF en la matière,

**Vu** l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,

**Considérant** que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

**Considérant** qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

**Considérant** que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Savenès attribue des chèques cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels présents dans la collectivité au 31 décembre.

**Article 2** : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque cadeaux de 100 € par agent.

**Article 3** : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Affichage le 06/10/2025

**Article 4.** Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 623.


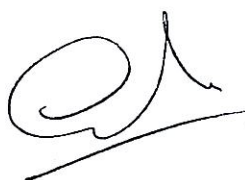
AR - Préfecture

082-218201788-20250930-20250903-DE  
Reçu le 07/10/2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAVÈNES" around the top and "(T.-&G.)" at the bottom. The center features a coat of arms with a crown on top and a star on each side.

SAVENÈS

## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Vente COMMUNE DE SAVENES/GFA DE LA PRADERE et PELLAUSY Bernard  
Chemin rural n°3 des Janisse à Pradère

Il est précisé que Monsieur PELLAUSY Bernard, en sa qualité de 1er adjoint au Maire et en tant que coacquéreur, ne prend pas part au vote, conformément à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune, il est proposé de procéder à la vente d'un ancien chemin rural n°3 des Janisse situé à Pradère et mesurant 435 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette parcelle est sollicitée par le **Groupement Foncier Agricole (GFA) DE LA PRADERE** et Monsieur **PELLAUSY Bernard**, qui exploitent les terrains attenants. La commune propose de leur céder cette parcelle au prix de 5 € le mètre carré, soit un montant total de 2175 euros, selon la superficie ci-dessous :

- Monsieur PELLAUSY Bernard 262 m<sup>2</sup> soit 1310 €
- GFA DE PRADERE 173 m<sup>2</sup> soit 865 €

Un acte notarié sera établi pour finaliser la cession, les frais de bornage et d'acte étant à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants :

SAVENÈS

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Vente COMMUNE DE SAVENES/GFA DE LA PRADERE et PELLAUSY Bernard  
Chemin rural n°3 des Janisse à Pradère

Il est précisé que Monsieur PELLAUSY Bernard, en sa qualité de 1er adjoint au Maire et en tant que coacquéreur, ne prend pas part au vote, conformément à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune, il est proposé de procéder à la vente d'un ancien chemin rural n°3 des Janisse situé à Pradère et mesurant 435 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette parcelle est sollicitée par le **Groupement Foncier Agricole (GFA) DE LA PRADERE** et **Monsieur PELLAUSY Bernard**, qui exploitent les terrains attenants. La commune propose de leur céder cette parcelle au prix de 5 € le mètre carré, soit un montant total de 2175 euros, selon la superficie ci-dessous :

- Monsieur PELLAUSY Bernard 262 m<sup>2</sup> soit 1310 €
- GFA DE PRADERE 173 m<sup>2</sup> soit 865 €

Un acte notarié sera établi pour finaliser la cession, les frais de bornage et d'acte étant à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants :

**DÉCIDE AR Prefecture**

082-218201788-20250930-20250904-DE

Reçu le 07/10/2025

• D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section, d'une superficie de 435 m<sup>2</sup>, ancien chemin rural situé à Pradère, au GEA DE LA PRADERE et à Monsieur PELLAUSY Bernard, au prix de 5 € le mètre carré.

- De préciser que l'acte de vente sera établi par acte notarié, et que l'ensemble des frais afférents à cette cession (bornage, notaire, etc.) seront à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON





SAVENÈS

DEL N° 20250904 bis

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Vente COMMUNE DE SAVENES/GFA DE LA PRADERE, BERTOGNA Noël et PELLAUSY Bernard

**Chemin rural n°3 des Janisse à Pradère**

Il est précisé que Monsieur PELLAUSY Bernard, en sa qualité de 1er adjoint au Maire et en tant que coacquéreur, ne prend pas part au vote, conformément à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune, il est proposé de procéder à la vente d'un ancien chemin rural n°3 des Janisse situé à Pradère et mesurant 455 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette parcelle est sollicitée par le **Groupeement Foncier Agricole (GFA) DE LA PRADERE**, Mr **BERTOGNA Noël** et Monsieur **PELLAUSY Bernard**, qui exploitent les terrains attenants. La commune propose de leur céder cette parcelle au prix de 5 € le mètre carré, soit un montant total de 2285 euros, selon la superficie ci-dessous :

- Monsieur PELLAUSY Bernard 173 m<sup>2</sup> soit 865 €
- GFA DE PRADERE 62 m<sup>2</sup> soit 310 €
- Monsieur BERTOGNA Noël 220 m<sup>2</sup> soit 1110 €

Un acte notarié sera établi pour finaliser la cession, les frais de bornage et d'acte étant à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants :

AR Prefecture

082-218201788-20250930-20250904BIS-DE  
Reçu le 16/10/2025



DÉCIDE :

- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section, d'une superficie de 455 m<sup>2</sup>, ancien chemin rural situé à Pradère, au GFA DE LA PRADERE, Monsieur BERTOGNA Noël et à Monsieur PELLAUSY Bernard, au prix de 5 € le mètre carré.
- De préciser que l'acte de vente sera établi par acte notarié, et que l'ensemble des frais afférents à cette cession (bornage, notaire, etc.) seront à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAVÈNES" around the top and "(T.&G.)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bird (possibly a heron or egret) standing in water, flanked by two stars.



## SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Vente COMMUNE DE SAVENES/GFA DE LA PRADERE, BERTOGNA Noël et PELLAUSY Bernard

**Chemin rural n°3 des Janisse à Pradère**

Il est précisé que Monsieur PELLAUSY Bernard, en sa qualité de 1er adjoint au Maire et en tant que coacquéreur, ne prend pas part au vote, conformément à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la gestion du domaine privé de la commune, il est proposé de procéder à la vente d'un ancien chemin rural n°3 des Janisse situé à Pradère et mesurant 455 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette parcelle est sollicitée par le **Groupement Foncier Agricole (GFA) DE LA PRADERE**, Mr **BERTOGNA Noël** et Monsieur **PELLAUSY Bernard**, qui exploitent les terrains attenants. La commune propose de leur céder cette parcelle au prix de 5 € le mètre carré, soit un montant total de 2285 euros, selon la superficie ci-dessous :

- Monsieur PELLAUSY Bernard 173 m<sup>2</sup> soit 865 €
- GFA DE PRADERE 62 m<sup>2</sup> soit 310 €
- Monsieur BERTOGNA Noël 220 m<sup>2</sup> soit 1110 €

Un acte notarié sera établi pour finaliser la cession, les frais de bornage et d'acte étant à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants :

AR Prefecture

082-218201788-20250930-20250904BIS-DE  
Recu le 16/10/2025



DÉCIDE :

- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section, d'une superficie de 455 m<sup>2</sup>, ancien chemin rural situé à Pradère, au GFA DE LA PRADERE, Monsieur BERTOGNA Noël et à Monsieur PELLAUSY Bernard, au prix de 5 € le mètre carré.
- De préciser que l'acte de vente sera établi par acte notarié, et que l'ensemble des frais afférents à cette cession (bornage, notaire, etc.) seront à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON





SAVENÈS

DEL N° 20250905

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

**Présents** : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs CHALAGUIER Julien, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

**Absents excusés** : Mmes PEZET Aïcha, SAUZEAU Christelle et Mrs GOUT Stéphane, VAN DE VONDELE Laurent.

Monsieur GOUT Stéphane a donné procuration à Madame TREIL Christine

Madame SAUZEAU Christelle a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Échange de parcelles entre la Commune de Savenès et CTS ARRIVETS****Le Conseil Municipal de la Commune de Savenès,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes,

**Vu** le projet d'échange foncier établi entre la Commune de Savenès et CTS ARRIVETS,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de procéder à cet échange,

**Considérant** que l'échange portera sur des parcelles identifiées conformément au plan annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : La Commune de Savenès accepte de procéder à un échange foncier avec CTS ARRIVETS, selon les modalités définies dans le plan joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2** : Cet échange sera formalisé par acte notarié.

**Article 3** : Madame le Maire est autorisée à signer tous documents et actes nécessaires à la réalisation de cet échange foncier.

**Article 5** : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et fera l'objet des formalités de publicité foncière nécessaires.

**Annexe** : Plan de l'échange entre la Commune de Savenès et CTS ARRIVETS

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

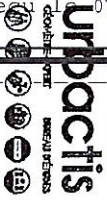
Affichage le 06/10/2025



AR Prefecture

082-218201788-20250930-20250905-DE

Reçu le 07/10/2025

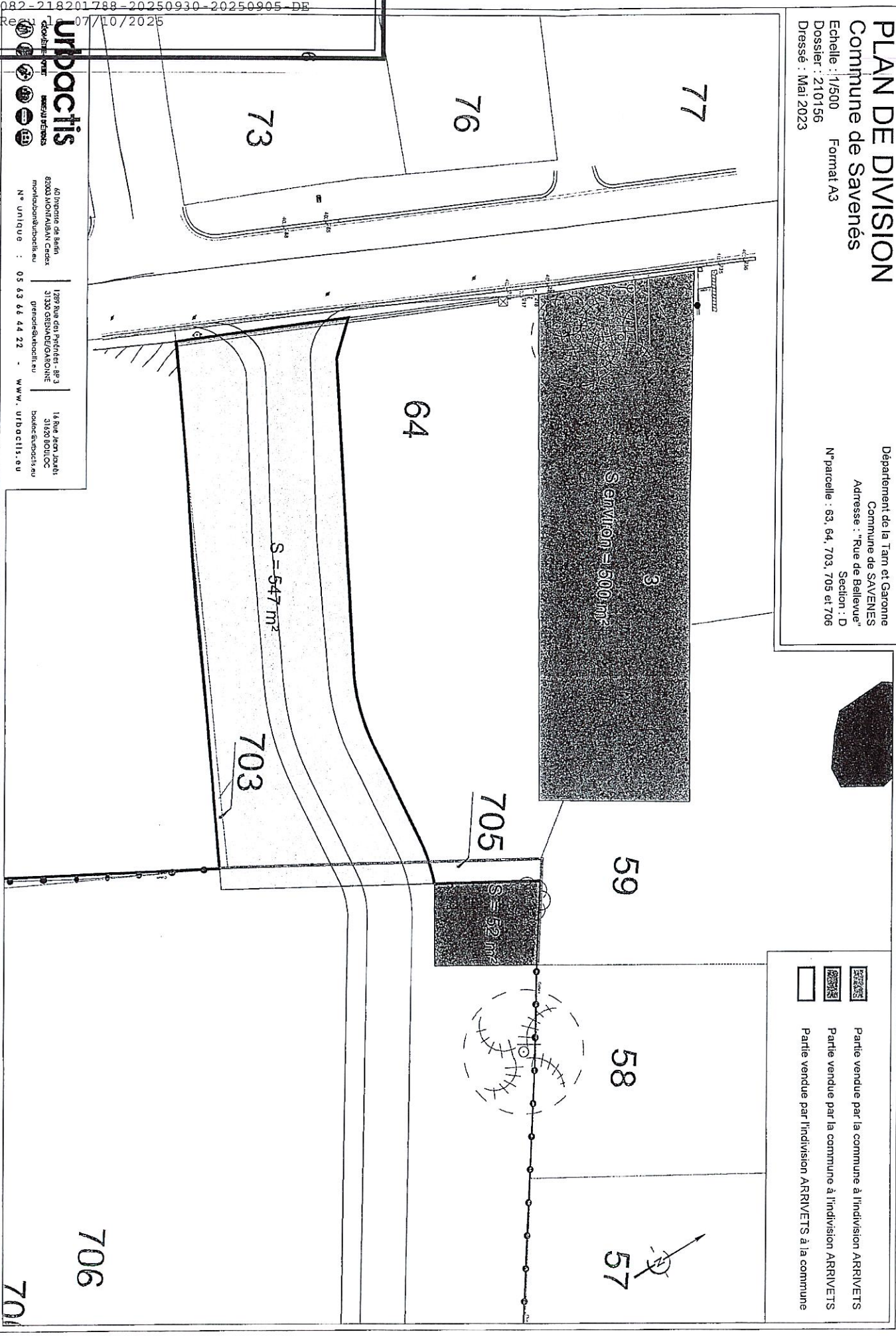




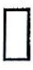
urbactis  
60 Impasse de Béarn  
82003 MONTAUBAN Cedex  
montauban@urbactis.eu  
N° unique : 05 63 66 44 22 - www.urbactis.eu

# PLAN DE DIVISION

## Commune de Savenès

Département de la Tam et Garonne  
Commune de SAVENÈS  
Adresse : "Rue de Bellevue"  
Section : D  
N° parcelle : 63, 64, 703, 705 et 706  
Echelle : 1/500  
Format A3  
Dossier : 210156  
Dressé : Mai 2023



-  Partie vendue par la commune à l'indivision ARRIVETS
-  Partie vendue par la commune à l'indivision ARRIVETS
-  Partie vendue par l'indivision ARRIVETS à la commune